

**SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION
DE L'ARENA STADE COUVERT**

Département du
PAS-DE-CALAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

ARRONDISSEMENT
De LENS
Séance du
11 Avril 2024

Objet : Budget primitif 2024 du budget principal

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 Avril, le Comité Syndical s'est réuni « salle de réunion de l'arena Stade Couvert » sous la présidence de Monsieur Antoine SILLANI, à la suite d'une convocation en date du 24 Février 2024.

Présents : Monsieur Antoine SILLANI, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Maryse CAUWET (visio-conférence), Monsieur Sébastien HENQUENET, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Laurent POISSANT

Excusés : Madame Emilie BOMMART, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur Ludovic LOQUET, Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Madame Stéphanie GUISELAIN, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ

Le Président expose à l'assemblée le Budget Primitif pour l'exercice 2024.

Le document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des Membres du Comité Syndical, fait apparaître le Budget principal équilibré et décomposé en 2 sections :

- Section de fonctionnement : 4 721 917,09 €
- Section d'investissement : 2 841 771,28 €

Il analyse le volume des dépenses ordinaires nécessaire à une gestion normale et précise la participation des collectivités pour un montant total de 3 864 111 € dont 170 000 € sur le budget principal.

Il invite les membres du Comité Syndical à présenter le cas échéant leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Un large débat s'ensuit, au terme duquel,

**Le Comité Syndical,
Où l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré et vote par :**

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Approuve le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024.

Délibération rendue exécutoire, compte tenu de la réception en Sous Préfecture le
de la publication le

Pour extrait conforme :

**Le Président,
Antoine SILLANI**